



Garde'n fun

LA COLONIE DE VACANCES POUR CHIENS

CONTRAT DE PENSION CANINE

ENTRE : Garde'n Fun, SIRET n°482 395 464 00035, représenté par Mme Guylaine Kergueris, 4 rue du Méloir Sentier, 22980, Plélan le Petit, tél : 06.73.33.70.15, mail : gkergueris@gardenfun.fr

ET :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél portable : Mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

PENSIONNAIRE(S) :

Nom du chien :

Race ou type : Sexe : M F

Identifié(e) obligatoire, n° Né(e) le :

Stérilisé(e) : oui non / Date des dernières chaleurs :

Problème de santé ou de comportement :

Nom du chien :

Race ou type : Sexe : M F

Identifié(e) obligatoire n° Né(e) le :

Stérilisé(e) : oui non / Date des dernières chaleurs :

Problème de santé ou de comportement :

Nom et adresse du vétérinaire habituel :

.....

DUREE DU SEJOUR : (Sur RDZ de 9H à 12H / 14H à 17H)

Jour d'arrivée : Horaire :

Jour de départ : Horaire :

PRESTATION CHOISIE : (à cocher)

Pension canine en maison : 22 € / jour / chien

Pension canine en chalet : 19 € / jour / chien (chauffé en hiver)

Option éducation : 10 € supplémentaires à la formule de pension choisie

Option sport / remise en forme : 5 € supplémentaires à la formule de pension choisie

Reportage photos/vidéos avec acceptation de publications sur www.gardenfun.fr (gratuit)

ou sur ma page Facebook Garde'n Fun

.....

Acompte (30%) de €, versé le

Le solde sera à régler le jour de la sortie du chien.

Les maîtres confirment qu'ils ont pris connaissance du règlement intérieur ci-après et des tarifs pratiqués par GARDE'N FUN et déclarent les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaire, à, le

Signature(s) du ou des maître(s)

(Précédée de la mention lu et approuvé)

Signature de Garde'n Fun

(Précédée de la mention lu et approuvé)



REGLEMENT INTERIEUR

Vaccins obligatoires : Carré, Hépatite, Leptospirose, Parvovirose, Toux du chenil.

Le traitement contre les parasites externes et internes est obligatoire avant l'entrée en pension, ainsi la pension ne peut être tenue responsable en cas d'infestation après le séjour du chien. Il est recommandé de vermifuger le chien 15 jours après son séjour.

Conditions d'acceptation : Le chien doit impérativement être vacciné et identifié ; le carnet de santé est à présenter le jour de l'admission et peut être demandé le jour de la rencontre préalable. Une rencontre préalable avant le séjour sera organisée afin de faire connaissance avec l'animal et d'échanger avec le propriétaire sur ses habitudes de vie, ses comportements et ses besoins particuliers. Le chien pourra ainsi découvrir l'environnement et rencontrer les animaux du foyer. Garde'n Fun se réserve le droit de refuser la garde de l'animal en cas notamment d'incompatibilité avec les autres animaux ou les enfants.

Les chiennes en chaleur ou gestantes et les chiens malades ou agressifs ne sont pas acceptés au sein de la pension.

Un chiot de moins de 6 mois sera systématiquement gardé en pension éducative.

Le tarif de 22 euros en maison comprend : le couchage en maison avec sorties régulières dans les parcs extérieurs, les soins quotidiens à l'animal, une balade par jour, des séances de jeux intellectuels et/ou physiques, une initiation à l'agility si possible, des interactions avec d'autres congénères, des câlins à volonté !! (**attention aux conditions de sociabilité parfaite avec les autres chiens et les enfants, de non destruction, de propreté et de calme**) ; si pendant le séjour, l'animal ne respectait pas ses règles, Garde'n Fun se réserve le droit de l'intégrer à une chambre-chalet sans modification du tarif initialement prévu.

Le tarif de 19 euros en chalet comprend : le couchage en chambre-chalet (isolé et chauffé en hiver) avec accès aux parcs extérieurs, les soins quotidiens à l'animal, une balade quotidienne, des séances de jeux intellectuels et/ou physiques, une initiation à l'agility si possible, des interactions avec d'autres congénères, des câlins à volonté !!

Les options éducation et sport sont établies d'un commun accord avec le propriétaire et en fonction des besoins du chien.

En cas d'**annulation de la réservation**, l'acompte ne sera pas remboursé.

La **reprise anticipée de l'animal** avant la date prévue **ne donne droit à aucun remboursement.**

L'alimentation habituelle du chien doit être fournie en quantité suffisante pour toute la durée du séjour.

En cas de problème de santé sur l'animal pendant son séjour, nous le ferons soigner mais les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire.